



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail des pêcheries traditionnelles Jeudi 29 Avril- Visioconférence

Le compte rendu de la précédente réunion ainsi que l'ordre du jour ont été validés par l'ensemble des membres.

Le président du groupe : Nicolas Fernandez Munoz a remercié les membres pour leur participation ainsi que les représentants de la Commission européenne, malgré le fait qu'elle ne soit pas représentée durant la totalité de la réunion.

1. Groupe Ad-Hoc Covid-19

Le groupe Covid-19 travaille sur un projet d'avis, qui sera présenté au prochain Comité Exécutif. Ce document (disponible sur le site du CC SUD et présenté aux membres pendant la réunion) a été préparé à partir des réponses reçues à un questionnaire transmis à l'ensemble des membres du CC SUD, Nicolas Fernandez Munoz, regrette cependant la faible participation. Ce premier projet d'avis traitera des questions d'urgence, et ouvre le débat pour un travail sur le plus long terme, pour bénéficier des opportunités qui se présentent, tout en prenant en compte l'ensemble des sensibilités représentées au sein du CC SUD. Il sera alors indispensable que la participation de nos membres soit plus importante, afin que les documents proposés soient complets.

Raul Garcia (WWF), a commenté que de nombreux fonds sont aujourd'hui disponibles, il ne faut pas attendre pour prendre part aux discussions. Raul Garcia a ensuite demandé quelles seraient les prochaines étapes de travail pour ce groupe.

Nicolas Fernandez Munoz a alors indiqué que le projet d'avis serait une nouvelle fois transmis aux membres pour qu'ils puissent proposer des modifications avant le Comité Exécutif. Le groupe continuera en parallèle de travailler sur des mesures de long terme et l'utilisation des fonds disponibles.

2. Eaux de ballast et espèces invasives

Guillaume Drillet (Consultant pour l'OMI) a réalisé une présentation sur le problème des espèces invasives, transportées par les eaux de ballast. Sa présentation est disponible sur le site du CC SUD.

Guillaume Drillet, a rapidement rappelé l'historique des décisions internationales prises sur ce sujet, afin de limiter les risques. La convention applicable depuis 2016 impose, entre autres, la mise en place de système de traitement des eaux de ballast. La problématique actuelle se concentre sur l'échantillonnage et la réalisation de tests, pour vérifier que les systèmes mis en place fonctionnent.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Jérôme Jourdain (UAPF) a commenté que ces dispositions ne concernaient que très peu les navires de pêche français (seulement 9 thoniers et 1 chalutier surgélateur), ce sujet est cependant très important notamment au regard de la directive cadre pour le milieu marin et de l'importance du shipping

Guillaume Drillet en réponse aux membres a précisé que :

-si les navires suivent les obligations de la convention, et importe malgré cela des espèces invasives, les administrations ne peuvent rien faire. En revanche, si les obligations ne sont pas suivies, une sanction peut dans ce cas être appliquée. Cela requiert un système de surveillance important.

-Les inspections consistent aujourd'hui à contrôler les certificats, si les papiers sont aux normes, alors le navire est aux normes. La réalisation de tests dans les ballasts serait très importante selon Guillaume Drillet.

-Il est impossible de déterminer a posteriori quel navire a importé une espèce dans un port.

Nicolas Fernandez Munoz a remercié Guillaume Drillet pour sa présentation et proposé de communiquer à la Commission Européenne l'importance des tests et échantillonnage, afin de garantir le respect des protocoles obligatoires.

3. Modernisation des navires

Jérôme Jourdain (UAPF) a présenté l'étude *Jauge skil faut* (disponible sur le site du CC SUD). Cette étude est basée sur une analyse réglementaire des besoins en capacité de pêche, et une identification des points de la réglementation qui ont un impact sur le calcul de la jauge en comparant les versions les plus anciennes des textes et les plus récents, pour juger si l'évolution réglementaire a eu un impact sur des navires types représentatifs de l'ensemble de la flotte française. Le constat est que les influences les plus fortes sont sur les navires de moins de 12m et ce de plus de 25m. Cependant les impacts restent limités, ce n'est pas les évolutions réglementaires obligatoires qui sont les principales causes des difficultés actuelles, ces résultats montrent alors qu'il n'est pas utile de demander des attributions de jauge supplémentaire au cas par cas. Ce besoin de jauge, demandé par les armateurs, a une autre origine, l'étude ne tient en effet pas compte des réglementations futures, ne quantifie pas les besoins qui résulteraient d'une modification de l'architecture des navires, dans le cas d'une adaptation technologique par exemple qui demanderait du volume de stockage supplémentaire, ne tient pas compte non plus d'une meilleure rentabilité du navire et d'un meilleur confort. Éléments qui requerraient tous une augmentation de la jauge du navire. Pour changer de référentiel il faut trouver un nouveau volume commun, cela pose la question d'un retour à une segmentation fine des flottes. Jérôme Jourdain a conclu avec l'exemple de la Norvège dont le système de jauge est déconnecté de la capacité de pêche, ce qui leur permet aujourd'hui de construire des navires de pêches fonctionnant au GPL. Ces avancées technologiques répondant à des enjeux actuels environnementaux et sociaux.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Gerald Hussenot (Blue Fish) a rappelé que des négociations sont en cours au sein de l'OMC, afin d'obtenir un accord international sur l'utilisation de subventions à la pêche : s'il est en total accord pour éliminer la pêche INN, le danger de l'arrêt général des subventions à la pêche et d'empêcher des subventions pour la sécurité et le confort à bord. Gérald Hussenot n'a cependant pas plus d'informations concernant l'état d'avancement de ces discussions.

Serge Larzabal (CNPMM) n'était pas surpris que les limitations de capacités impactent plus fortement les plus petits navires, ceci étant également les plus anciens. Ce qui a cependant étonné Manu Kelberine (CRPMEM Bretagne), toutefois cela n'est pas la question à retenir selon Pascal Lemesle (Architecte Naval) tous les navires sont concernés, tous les navires manquent de jauge. Il est important selon lui qu'un débat soit ouvert sur ces questions, des discussions objectives. Serge Larzabal s'est interrogé sur la nécessité d'un tel système de limitation des capacités alors que les TAC et quotas permettent déjà de limiter les captures. Force est de constater que ce système fonctionne.

Pascal Lemesle (Architecte naval) a commenté que les technologies ont tellement évolué que les pêcheurs sont admirables de continuer à exploiter des bateaux sans tenir compte de ces avancées. La technologie permet aujourd'hui l'utilisation du GPL et hydrogène et ainsi la disparition du gazole, ce qui serait formidable. Mais ces nouvelles technologies demandent d'adapter les navires en effet, aujourd'hui le gazole est stocké au fond du navire, alors que le GPL ou l'hydrogène et va se traduire par l'occupation de volume plus importants et sur des endroits accessibles, c'est-à-dire actuellement des lieux de repos ou de travail de confort ou travail.

Pascal Lemesle a cité l'exemple d'un fileyeur, l'espace occupé actuellement par le gazole est de 2,5m³, alors que 7m³ seraient nécessaires pour l'hydrogène pour une autonomie de 36h au lieu d'une semaine. L'hybridation des navires pourrait alors être intéressante : utiliser des moteurs électriques pour les vitesses lentes. Cependant cela représente un poids supplémentaire, un volume conséquent et une électronique très importante. Tout cela dans des zones accessibles.

Juan Manuel Trujillo (ETF) a remercié les présentations et insisté sur la nécessité d'avancer sur ce sujet, avec les ONG.

Pour Miren Garmendia (OPEGUI) la réglementation doit être développée en parallèle des mesures de gestion pour suivre la technologie et les besoins de la société. La loi ne doit pas condamner ce secteur. Il faut moderniser les navires, pour une meilleure rentabilité, et une meilleure qualité des produits.

Javier Lopez (OCEANA) a indiqué que les ONG s'inquiétaient de la possibilité d'allouer des fonds qui engendreraient une augmentation de la capacité. En revanche elles comprennent le besoin de place pour de nouveaux équipements, pour le confort et la



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

sécurité. Les ONG sont ouvertes à la discussion, cependant cela nécessiterait d'inviter des experts du CSTEP ou du CIEM, pour éclairer les discussions

Nicolas Fernandez Munoz (Président du groupe) propose alors de créer un groupe Ad-Hoc sur ce sujet.

Serge Larzabal (CNP MEM) se satisfait que les ONG soient ouvertes au dialogue, il faut cependant se poser les bonnes questions. Il n'y a selon lui pas de problèmes de pêche INN dans la flotte communautaire, or on parle ici uniquement de cette flotte. Beaucoup de secteurs fonctionnent avec l'aide de subvention, cela n'est pas une originalité de la pêche. Finalement Serge Larzabal a indiqué que pour apporter des informations techniques un architecte naval est mieux placé que le CSTEP.

Selon Jérôme Jourdain (UAPF) le manque de connaissance technique ne doit pas empêcher le travail. Il souhaite que le CC travaille ensemble sur ces questions pour faire évoluer ses positions, des références ont été apportées aujourd'hui, s'il y a besoin de plus d'éléments, ils pourront être apportés.

Position que Juan Manuel Trujillo (ETF) a complétée en confirmant que l'objectif n'est pas d'augmenter la pêche INN, il est nécessaire de financer la transition énergétique, de trouver un équilibre.

Raul Garcia (WWF) a quant à lui souligné la légitimité du débat. Le social est un aspect très important pour les ONG aussi, c'est un des piliers du développement durable. Il ne faut cependant pas oublier que les TAC ne couvrent pas toutes les espèces en Méditerranée par exemple, mais aussi pour de nombreux stocks qui ne sont pas évalués.

Ce débat est très intéressant, il s'agit de respecter l'ensemble des besoins et des objectifs.

Santiago Folgar (AVOCANO) a alors souligné que les professionnels souhaitent conserver l'écosystème, notamment afin de pouvoir continuer leur travail.

Raymond Maes (DG MARE) a conclu ce point en remerciant le CC SUD pour ce débat et les informations transmises.

Il est important de regarder plus précisément ce qu'il est possible de faire dans le cadre actuel, les plafonds sont là, mais dans un certain nombre d'Etats Membres ils ne sont pas atteints : il y a donc une marge de manœuvre au niveau national. C'est aux autorités nationales de gérer cette réserve.

Le nouveau fond pour la pêche, va contenir une disposition qui va permettre sous certaines conditions (sécurité, transition énergétique) un soutien financier pour une augmentation de la capacité.

Un rapport sur le fonctionnement de la PCP sera publié en 2022, la politique de capacité en fera partie, toute contribution sur ce sujet est donc la bienvenue.

4. Pêche récréative



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Les représentants des Etats Membres présents ont été invités à présenter les réglementations en place dans leurs pays respectifs.

Mafalda Rangel (Administration portugaise) a indiqué qu'au Portugal un système de licence était en place avec différentes modalités (périodes, pêche embarquée ou non...: <https://www.dgrm.mm.gov.pt/pesca-ludica>) et les mesures telles que les tailles minimales ou les périodes de fermeture sont effectués par décret.

Léa Pertel (administration française) a informé les membres que la pêche récréative au niveau français est définie dans le code rural et pêche, article R921-83 comme toutes pêcheries non-commerciales embarquées ou non. La capture réalisée ne peut être consommée que par le pêcheur et/ou sa famille. Cela comprend également la pratique du pêcher/relâcher (no-kill).

La pêche récréative se différencie de la Pêche sportive par le fait que pour pratiquer la pêche sportive il faut être membre d'une association, ce qui n'est pas le cas de la pêche récréative (pas de licence).

Différentes réglementations sont applicables à la pêche récréative : depuis le niveau européen jusqu'au niveau local. Léa Pertel a souligné trois arrêtés nationaux importants :

En 2011 : le marquage de toutes les captures est rendu obligatoire

En 2014 : si le TAC pour la pêche professionnelle est de 0, alors la pêche récréative est également interdite

En 2012 : un poids minimal est défini pour plus de 45 espèces de poissons

Enfin, Léa Pertel a conclu en indiquant que la pêche récréative est une activité importante pour de nombreux territoires français, la France cherche aujourd'hui à améliorer les connaissances sur son impact sur la ressource, un programme est en cours de validation, afin de permettre la création d'un logiciel de collecte de données.

José Antonio Beiro (Federacion gallega de pesca maritima responsable) et Pablo Pita (Université de Santiago) ont indiqué que le système de licence espagnol n'est pas au point, il y a de nombreux problèmes d'harmonisation entre les différentes régions. Il est nécessaire de l'améliorer, un groupe de travail est en place.

Aurelio Bilbao a informé les membres du nouveau décret royal sur la pêche récréative, les membres espagnols devront l'examiner.

5. Questions diverses

Raul Garcia (WWF) a soulevé la question des pêches entre l'Europe et le Maroc, comment sont appliqués les règlements (Pêche INN, accord de partage, filets dérivants). Il semble il y avoir des manquements, or le Maroc est le 1^{er} pays exportateurs de poissons vers l'Europe. La Commission fait preuve d'un manque de transparence sur ce sujet. C'est un sujet important débattu au sein d'autres CC, il serait intéressant de travailler ensemble, sur une lettre commune, pour ouvrir un dialogue avec la Commission.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Javier Lopez (OCEANA) et Santiago Folgar (AVOCANO) se sont prononcés en faveur d'une telle lettre.

BILAN :

- **Le groupe de travail sur le COVID proposera un avis au prochain Comité Exécutif**
- **Les discussions sur la modernisation des navires devront se poursuivre.**